

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil-vingt-cinq, le 14 mai à 18h45, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence d'Alain TROCHARD, Maire par intérim.

Date de la convocation : 6 mai 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10 Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Présents: Alain TROCHARD, Didier BROS, Nathalie CUOZZO, Sophie BERETTA, Elie HERBEMONT, Sabine DA COSTA

Céline BELLARA et Nicolas WISNIEWSKI.

Absents excusés : Magalie GUEIDAN

Arnaud SAUVAIRE

Secrétaires de séance : Elie HERBEMONT

À L'ORDRE DU JOUR

<u>Élection du Maire</u>

Monsieur TROCHARD, Maire par intérim, informe le conseil municipal que, suite à la démission de Madame la Maire, acceptée par le Préfet, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Maire.

Monsieur TROCHARD se porte candidat. Aucun autre membre du conseil ne se présentant, le vote est organisé à bulletin secret. À l'issue du dépouillement, Monsieur TROCHARD est proclamé Maire à la majorité absolue.

Pour :5

Contre:0

Abstention: 3

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

- Détermination du nombre d'adjoints à élire

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à deux, considérant que cette configuration est suffisante pour assurer le bon fonctionnement des affaires communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir à deux le nombre d'adjoints au Maire.

Cette décision fait l'objet d'une délibération qui sera inscrite au registre des délibérations.

Pour :8

Contre : 0

Abstention: 0

- Élections des adjoints

Suite à la décision du conseil municipal de fixer à deux le nombre d'adjoints au Maire, il convient de procéder à leurs élections :

Monsieur Didier BROS se porte candidat au poste de 1er adjoint.

Le vote se déroule à bulletin secret.

À l'issue du dépouillement, Monsieur Didier BROS obtient 7 voix pour et 1 bulletin blanc.

Monsieur Didier BROS est donc proclamé 1er adjoint au Maire.

La délibération est adoptée et portée au registre des délibérations.

Pour :7

Contre:0

Abstention: 1

Madame Nathalie CUOZZO se porte candidate au poste de 2nd adjoint.

Le vote a lieu à bulletin secret.

À l'issue du dépouillement, Madame Nathalie CUOZZO obtient 8 voix pour.

Madame Nathalie CUOZZO est donc proclamée 2nd adjoint au Maire.

La délibération est adoptée et inscrite au registre des délibérations.

Pour : 8

Contre:0

Abstention: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

E Maire,

Le Secrétaire de séance,